



COMPTE RENDU **de la séance du Conseil Municipal** **du 15 DECEMBRE 2017**

Le vendredi 15 Décembre deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Kléber DAVID, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier LECONTE, Maire,

Date de convocation : 01 décembre 2017

Date d'affichage : 01 décembre 2017

<u>Membres en exercice</u> :	13	
<u>Présents</u> :	08	à partir de 21h00, 09 présents
<u>Votants</u> :	12	à partir de 21h17, 13 votants

Etaient présents : MM. Olivier LECONTE - Thierry CABOT - Jacques NEMERY -- Dany TOUSSAINT - Eric DODELIN - BORIN Jean-Pierre - Mmes Aline PRUD'HOMME - Alexandra LEBOUCHER - Malika HERLIDOU

Pouvoirs : Fabrice BLOQUEL qui a donné pouvoir à Olivier LECONTE, Jacques LEMERCIER qui a donné pouvoir à Jacques NEMERY - Christèle DUHAMEL qui a donné pouvoir à Alexandra LEBOUCHER - Hélène LANGLOIS qui a donné pouvoir à Malika HERLIDOU.

Secrétaire de séance : Jacques NEMERY.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu 29 septembre 2017,
- 2/ Attribution du marché « Vérification des extincteurs »,
- 3/ Attribution du marché « vérification des ERP »,
- 4/ Tarifs « vaisselle cassée salle Kléber David » à compter du 01/01/2018,
- 5/ Soutien du conseil municipal à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 01/10/2017,
- 6/ Soutien du Conseil Municipal à l'action de l'AMRF relative à l'exercice des compétences Eau et Assainissement,
- 7/ Consultation pour le contrôle des PEI (Points d'Eau Incendie),
- 8/ Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1er classe au 01/01/2018 (suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 01/01/2018),
- 9/ Adhésion à Seine Maritime Attractivité (SMA) et nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant,
- 10/ Subvention Karaté Club Yerville,
- 11/ Suites des commissions 1 et 2 (demandes de subventions sur 2018),

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacques NEMERY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise qu'un point est à ajouter à l'ordre du jour de cette séance :

- 1/ suppression de l'attribution de l'indemnité de régisseur à Mme Panchout Soline.

Acceptation à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « VERIFICATION DES EXTINCTEURS »

n°2017-30

Suite à l'ouverture des plis reçus en Mairie lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2017 et à l'examen des candidatures, il s'avère que c'est l'offre de l'entreprise Normandie Incendie qui est la plus économiquement favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le marché pour 2018-2019-2020 à l'entreprise Normandie Incendie.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « VERIFICATION DES ERP »

n°2017-31

Suite à l'ouverture des 2 plis reçus en Mairie lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2017 et à une demande d'informations complémentaires, il s'avère que l'offre la plus économiquement valable est celle de Véritas.

Tranche ferme :

Entreprise	Attestation de visite obligatoire	Vérif. électrique	Vérif. gaz	Vérif. annuelle jeux	Vérif. ponctuelle jeux	Total HT
Véritas	Fournie	530€	80€	120€	90€	820€
Apave	Non fournie alors que la visite a été réalisée.	860€	170€	390€		1420€

Tranche optionnelle :

Entreprise	Attestation de visite obligatoire	Vérif. Electrique maternelle et cantine	Vérif. Gaz cantine et chaudière	Total HT
Véritas	Fournie	180€	80€	260€
Apave	Non fournie alors que la visite a été réalisée.	170€	80€	250€

L'entreprise Véritas remplit la condition 1^{ère} de la fourniture obligatoire de l'attestation de visite dans son enveloppe réponse et compte tenu qu'elle est la moins disante elle a été retenue par la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à l'entreprise Véritas la tranche ferme de contrôle des ERP pour les années 2018-2019-2020.

La tranche optionnelle sera attribuée à cette même entreprise selon l'évolution du devenir des bâtiments de l'école maternelle et de la cantine.

**TARIF « VAISSELLE CASSEE SALLE KLEBER DAVID » A COMPTEUR DU
01/01/2018 n°2017-32**

<u>Vaisselle</u>	Tarif Casse 2017 (délibération du 18/03/2016)	Tarif d'achat TTC en 2017	Prix applicable au 01/01/2018 (délibération du 15/12/2018)
Verre Vin 18 cl	1,70 €	0,86 €	1,70€
Verre Eau 24 cl	1,70 €	0,94 €	1,80€
Verre à Digestif	2,10 €		2,10€
Verre à cocktail (orangeade)	1,00 €	0,70 €	1,40€
Coupe à Champagne	1,70 €	0,94 €	2€
Coupe à Glace	1,90 €		1,90€
Assiette Petit Modèle	1,90 €	2,66 €	3€
Assiette Grand Modèle	3,30 €	2,98 €	4€
Fourchette	1,10 €		1,10€
Couteau	4,00 €	2,64 €	4€
Cuillère à soupe	1,30 €	1,63 €	2,50€
Cuillère à café	2,00 €	1,10 €	2€
Couteau Poisson	1,60 €		2€
Plat à tarte porcelaine	16,30 €	11,76 €	18€
Tasse à Café	3,00 €		3€
Soucoupe à Café	2,00 €		2€
Corbeille à Pain	3,40 €		3,40€
Carafe à Eau	3,00 €		3€
Cendrier	1,80 €		1,80€
Coupelle	0,50 €		0,50€
Bol consommé	3,50 €		3,50€
saladier à fleurs	4,00 €		4€
louche	3,50 €	3,12 €	5€
salière	2,20 €		2,20€
moutardier	1,10 €		1,10€
spatule moutardier	0,30 €		0,30€
plateau	7,70 €		7,70€
Plat Inox ovale	18,00 €		18€
Cloche micro onde	- €	4,32 €	6€
Allume gaz	- €	3,00 €	5€
Tire Bouchon	- €	- €	3€
Plat en verre micro ondes	- €	- €	50€
Micro onde	- €	159,90 €	200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces tarifs qui seront applicables aux locations à compter du 01 janvier 2018.

Dorénavant pour tous les contrats de location à venir, il sera donné le tarif de la vaisselle cassée.

**SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR
« L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA
RURALITE » EN DATE DU 01/10/2017 n°2017-33**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité :

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture, ...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le conseil municipal APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité et S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ACTION DE L'AMRF RELATIVE A L'EXERCICE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT, INTITULEE « RESTITUER AUX ELUS LE CHOIX ET LA CAPACITE D'ENGAGER DES SOLUTIONS EFFICACES ET SOBRES EN ADOPTANT LA PROPOSITION DE LOI A L'ASSEMBLEE NATIONALE », EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2017. **n°2017-34**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur l'exercice des compétences Eau et Assainissement, adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'exercice de la compétence Eau et Assainissement - Restituer aux élus le choix et la capacité d'engager des solutions efficaces et sobres en adoptant la proposition de loi à l'Assemblée nationale

Les Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre demandent au Gouvernement et au Président de l'Assemblée nationale d'inscrire au plus vite à l'ordre du jour la proposition de loi relative au maintien des compétences « eau » et « assainissement » dans les compétences facultatives des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Il convient que la loi soit modifiée au plus vite par l'adoption d'une proposition de loi nouvelle votée de manière identique à celle adoptée au Sénat au printemps. Fruit d'une vision dogmatique de la Loi Notre qui consiste à concentrer les compétences sans s'interroger sur l'opportunité ou la faisabilité d'un tel transfert, la disposition actuelle dépossède les élus ruraux de tout choix quand ils ont souvent déployé des solutions adaptées à la géographie et la morphologie des territoires.

Le transfert obligatoire avait été adopté dans des conditions qui obligent aujourd'hui à revenir sur ce choix inopportun. Il convient dès lors de revenir sur les articles 64 et 66 de la loi NOTRE qui transfèrent ces compétences obligatoirement au 1er janvier 2020.

L'enjeu est d'améliorer la gestion de ces politiques en redonnant pouvoir de décision et de responsabilité aux élus locaux. L'idéologie consistant à éplucher les compétences des communes pour les affecter sans choix aux intercommunalités se heurte à une réalité concrète : le périmètre des nouveaux EPCI ne correspond pas obligatoirement aux périmètres du ou des syndicats ou régies gérant ces enjeux.

L'enjeu est aussi économique puisque dans de nombreux cas, le transfert au niveau de l'intercommunalité se fera à coût plus important se répercutant sur le prix de l'eau avec une « harmonisation des tarifs » par le haut pénalisant le budget des collectivités et au final les usagers. S'ajoutent à cela des situations juridiques complexes rendant le transfert inutilement complexe ou inopérant. Enfin les élus souhaitent séparer la compétence « eaux pluviales » de la compétence « assainissement ».

Dans ces conditions les Maires ruraux demandent à ce que dans le cadre de la concertation opérée à l'occasion de la Conférence Nationale des Territoires, l'Etat, l'Assemblée entendent la plus-value de l'expérience des élus ruraux pour retrouver une liberté d'actions synonyme d'efficacité et de responsabilité dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, les Maires ruraux s'associent et soutiennent la demande des présidents des Agences de l'eau pour que les moyens alloués à ces dernières ne soient pas davantage amputés, grevant d'autant les projets locaux de modernisation des réseaux. »

Après lecture faite, le conseil municipal, APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement » et S'ASSOCIE solidairement à la mobilisation de l'Association des maires ruraux de France en faveur du caractère facultatif du transfert de ces compétences au niveau communautaire.

Arrivée de Dany Toussaint à 21h00.

CONSULTATION POUR LE CONTROLE DES PEI (POINTS D'EAU INCENDIE) n°2017-35

La commune d'Ouille l'Abbaye a participé à un appel d'offres groupé pour le contrôle des points d'eau incendie (PEI) organisé par le syndicat d'eau et d'assainissement de Yerville.

A l'ouverture des plis, l'entreprise Véolia Eau a proposé les prix suivants :

	PU campagne contrôle	PU contrôlé ponctuel
PEI	VEOLIA	
Poteau d'incendie	44,00 €	75,00 €
Bouche d'incendie	44,00 €	75,00 €
Réserve naturelle	28,00 €	45,00 €
Réserve artificielle	28,00 €	45,00 €

Le coût serait de 232 € HT pour une campagne de contrôles des PEI sur la commune (4 PI, 2 réserves).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier le contrôle des PEI à l'entreprise Véolia Eau et par conséquent d'adhérer au groupement de commande réalisé par le syndicat d'eau et d'assainissement.

Dans les années à venir, il faudra établir un plan de défense incendie.

Monsieur Cabot dit qu'il serait bien d'envisager avec le syndicat des bassins versants la valorisation de leurs ouvrages de gestion des eaux pluviales en défense incendie.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ER CLASSE AU 01/01/2018 (SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU 01/01/2018) n°2017-36

Au 01/01/2018, un agent est promouvable à un grade supérieur compte tenu qu'il remplit les conditions nécessaires.

Par conséquent, il faudrait créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35h hebdomadaires et supprimer le poste qu'il occupe actuellement d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à 35heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2018. Le CDG76 proposera l'arrêté correspondant avec indication des indices de rémunération. Le régime indemnitaire correspondant au nouveau grade sera attribué à l'agent concerné.

Il est décidé aussi de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la même date.

***ADHESION A SEINE MARITIME ATTRACTIVITE (SMA) ET NOMINATION
D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT n°2017-37***

La commune d'Ouville l'Abbaye déclare officialiser son adhésion à Seine-Maritime Attractivité en vertu de cette délibération et sera représentée dans les instances représentatives de Seine-Maritime Attractivité par Mr Leconte Olivier.

En cas d'empêchement de ce représentant, la commune sera représentée par Mr Cabot Thierry ou tout membre dument habilité du conseil municipal.

NB : la commune adhère à SMA mais c'est la communauté de communes Doudeville Yerville qui paie la cotisation.

SUBVENTION KARATE CLUB YERVILLE 2018 n°2017-38

Une demande de subvention pour l'année 2018 a été reçue en mairie pour le Karaté Club de Yerville. Auparavant, 50€ étaient versés pour 2 adhérents. En 2017, il a été décidé de maintenir les 50€ bien qu'il y ai 4 inscrits.

Pour 2018, il y a 5 inscrits, quel montant de subvention faudra-t-il inscrire au BP 2018 ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire 50€ sur le budget primitif 2018.

***SUPPRESSION DE L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE REGISSEUR A
MME PANCHOUT SOLINE n°2017-39***

Lors du dernier conseil municipal, il a été institué le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et des Sujétions Expertise Engagement Professionnel) à l'encontre des rédacteurs.

Mme Panchout Soline étant rédacteur principal de 1^{er} classe bénéficiera du RIFSEEP et par conséquent elle ne pourra plus toucher son indemnité de régisseur. De ce fait, cette indemnité a été compensée par la mise en place du CIA à hauteur de 110€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de supprimer l'indemnité de régie versée annuellement à Mme Panchout Soline puisque celle-ci a été compensée par la mise en place du CIA.

SDE 76 : ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE L'ABBAYE n°2017-40

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76491-m167 et désigné « Route de l'Abbaye » dont le montant prévisionnel s'élève à 3960.89€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 1624.83€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 1624.83€ T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas été reçu le chiffrage pour la route de Lindebeuf. Le technicien du SDE76 présentera deux dossiers : un pour de l'aérien et le second avec enfouissement des lignes Telecom et Eclairage Public. Ce dossier sera étudié lors d'un projet conseil municipal dès réception des chiffrages.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 : MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE **n°2017-41**

Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'entreprise Leboucher Olivier.
La dépense totale s'élève à 8997.23€ TTC soit 7497.69€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au BP 2018 ces travaux et sollicite une subvention auprès des services de l'Etat DETR. Ces travaux seront financés sur les fonds propres de la commune déduction faite de la DETR attribuée.

(DETR 2018 : hiérarchisation par rapport à l'ADAP : 1/2)

Madame Leboucher Alexandra ne prend pas part au vote.
Une consultation sera réalisée ultérieurement : demande de devis à des entreprises pouvant réaliser ce même de type de travaux.

ADAP : SALLE KLEBER DAVID **n°2017-42**

Monsieur le Maire propose de recourir à une assistance à maîtrise d'œuvre pour l'estimation des travaux, aide à la passation du marché et choix des entreprises, suivi de l'exécution des travaux par les entreprises pour la réalisation des travaux prescrits dans l'ADAP pour la salle Kléber David et ses alentours (stationnements).

Des renseignements seront pris auprès de Seine Maritime Attractivité (SMA) pour savoir s'ils peuvent mener cette mission.

En tout état de cause un devis chiffré des travaux à réaliser devra être obtenu avant le 01 mars 2018 afin de pouvoir solliciter une subvention auprès du Département et de l'Etat DETR2018.

(DETR2018: hiérarchisation par rapport au mur de l'enceinte du cimetière et de l'église : 2/2)

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Point financier Biennale : ALCOA bénéfice de 302.50€.

La commune a dépensé :

Intitulé	Fournisseurs	Montant TTC	
timbres	la poste	231,84 €	
amuse bouche sucré/salé	miko	188,23 €	Alcoa 2019
pizza	rose	96,00 €	Alcoa 2019
29 crémants	la halle d'Antan	113,10 €	Alcoa 2019
assurances	smacl	297,16 €	
modification banderoles	esat	18,00 €	
ampoules	2m+bruneau	148,89 €	
badges + pastilles	bureau vallée	2,84 €	
TOTAL		1 096,06 €	

Il faut ajouter l'élaboration du livret et du carton d'invitation et les impressions « test » du livret.

Compte tenu de l'excédent en caisse pour l'ALCOA, il est décidé que lors de la prochaine biennale le vernissage (les amuses-bouches, les pizzas et les crémants) sera financé par l'ALCOA.

2/ Point financier affaire Rousselle : coût pour la commune 1860€ (avocate 4860€ - Assurance communale 2000€ - 1000€ de condamnation de Mme Rousselle).

3/ Point financier main courante football et abri de touche : coût pour la commune 10132.38€ (le FCTVA sera à déduire) + 2500€ d'aide pour les vestiaires.

4/ Remerciements du carrefour des communes pour le versement d'une aide de 200€ au profit des communes victimes de l'ouragan IRMA,

5/ distribution invitation aux Vœux : 05/01/2018, 18h45, salle Kléber David, (Monsieur Cabot s'excuse mais il ne sera pas présent),

6/ Permanences distribution sacs poubelle :

<i>Vendredi</i> <i>22 décembre 2017</i> <i>17h à 19h</i>	<i>Samedi</i> <i>23 décembre 2017</i> <i>10h à 12h</i>	<i>Vendredi</i> <i>12 janvier 2018</i> <i>17h à 19h</i>	<i>Samedi</i> <i>13 janvier 2018</i> <i>10h à 12h</i>
Mr Cabot (clef)	Mme Leboucher (clef)	Mme Duhamel	Mme Prud'Homme
Mr Dodelin	Mr Borin	Mme Langlois	Mme Herlidou (clef)

Attention à venir chercher les clefs en mairie et à faire les échanges entre élus.

Deux sortes de sacs poubelle seront distribuées : le premier pour les ordures ménagères, le second pour tout ce qui est recyclable sauf le verre qu'il faudra toujours aller déposer aux points d'apport volontaires.

Les deux sacs seront collectés le même jour soit dorénavant le mardi matin pour Ouville l'Abbaye (sauf si jour férié dans ce cas le ramassage est décalé d'une journée).

9/ Bilan Téléthon : 1767.80€ de collectés,

10/ Spectacle du CCAS : 16/12/2017, 14h45, salle Kléber David,

TOUR DE TABLE

Monsieur Dodelin : Opération ballons de l'ASOA et inauguration des travaux réalisés au stade ?
Monsieur Leconte précise qu'il ne s'agit pas d'une inauguration mais d'une mise à l'honneur des bénévoles ayant œuvré sur les travaux à réaliser aux vestiaires.

Monsieur Leconte pense qu'une inauguration sera organisée en présence des financeurs (Département, Mme Chauvel ex-Députée, un représentant de l'Etat et de la FFF) ainsi que du maire d'Etoutteville. Une date sera fixée ultérieurement. Monsieur Cabot pense que cela devrait se faire après un match officiel.

Madame Prud'Homme : suite aux intempéries, fait remarquer les forts ruissellements route de Lindebeuf, sa fille ne peut aller prendre le car à pied le matin. Elle déplore aussi le sous dimensionnement du bassin au pied de chez son voisin qui ne permet pas un écoulement normal des eaux de pluie venant de la plaine ce qui fait que son terrain et celui de son voisin sont remplis d'eau.

Monsieur Cabot fait un point sur l'avancement du chantier de construction des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Mr LECONTE

Mr NEMERY

Pouvoir Mr LEMERCIER

Mr TOUSSAINT

Mr DODELIN

Mr BORIN

Mme PRUD'HOMME

Pouvoir Mme DUHAMEL

Mme HERLIDOU

Pouvoir
Monsieur BLOQUEL

Pouvoir
Mme LANGLOIS

Mme LEMOUCHER